



COORDINATION SYNDICALE DÉPARTEMENTALE

CGT DES CÔTES-D'ARMOR

Services publics territoriaux

Lannion, le 27 octobre 2026

À l'attention des maires, présidentes et présidents des collectivités territoriales
et établissements publics des Côtes-d'Armor

Objet : Préavis de grève départemental pour le jeudi 5 novembre 2026 – de 0 h à 24 h

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'appel national à la grève et à la mobilisation du jeudi 5 novembre 2026, la Coordination syndicale départementale CGT des Services publics des Côtes-d'Armor dépose un préavis de grève couvrant la journée du 5 novembre 2026, de 0 h à 24 h, pour l'ensemble des agents relevant de la fonction publique territoriale dans les collectivités et établissements publics du département.

Ce préavis s'inscrit dans le prolongement de celui déposé par la Fédération CGT des Services publics au niveau national.

La dégradation du pouvoir d'achat, le gel des rémunérations, les suppressions d'emplois, la précarité et les politiques d'austérité budgétaire frappent directement les agents territoriaux et les services publics rendus à la population.

Alors que les dépenses contraintes des ménages augmentent, les rémunérations des agents publics ne permettent plus de répondre dignement aux besoins quotidiens. Parallèlement, les restrictions budgétaires imposées aux collectivités menacent les emplois, les conditions de travail et la qualité du service public.

La CGT porte les revendications suivantes :

- L'abandon des politiques d'austérité et des réductions budgétaires imposées aux collectivités territoriales, notamment les 5,6 milliards d'euros d'économies annoncés ;
- Le dégel immédiat du point d'indice, sa revalorisation à 6,50 euros et son indexation sur l'inflation ;
- La refonte des grilles indiciaires et la reconnaissance des qualifications, des métiers et des carrières ;
- L'augmentation générale des salaires et pensions afin de compenser les pertes de pouvoir d'achat ;
- La suppression du jour de carence, le rétablissement du plein traitement en congé maladie ordinaire et de la garantie individuelle du pouvoir d'achat ;
- La création d'emplois statutaires, la titularisation des agents contractuels et l'arrêt de la précarisation de l'emploi public ;
- L'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes, notamment par la revalorisation des métiers à prédominance féminine ;
- Le renforcement des moyens humains et financiers des services publics locaux ;
- L'amélioration des conditions de travail, la prévention des risques professionnels et la reconnaissance de la pénibilité ;
- L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique et la garantie du plein exercice des libertés syndicales, du droit de grève et du droit de manifester.

La CGT refuse que les agents territoriaux et les usagers des services publics supportent les conséquences de choix budgétaires injustes.

L'argent doit aller aux salaires, à l'emploi, à la protection sociale et aux services publics, et non aux politiques d'austérité !

Ce préavis permet aux personnels concernés de participer à la grève et aux mobilisations organisées le 5 novembre 2026, dans le respect des dispositions légales applicables.

Conformément à l'article L. 2512-2 du Code du travail, nous demandons l'ouverture de négociations sur les revendications relevant de la compétence des employeurs territoriaux.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations syndicales.

Pour la Coordination syndicale départementale CGT
des Services publics des Côtes-d'Armor
Animateur de la CSD 22
Erwan TREZEGUET